



## Conseil de sécurité

Cinquantième année

### 3499<sup>e</sup> séance

Mercredi 8 février 1995, à 10 heures

New York

*Provisoire*


---

<i>Président :</i>	M. Merafhe . . . . .	(Botswana)
<i>Membres :</i>	Allemagne . . . . .	M. Graf zu Rantzau
	Argentine . . . . .	M. Sersale di Cerisano
	Chine . . . . .	M. He Yafei
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Gnehm
	Fédération de Russie . . . . .	M. Lavrov
	France . . . . .	M. Mérimée
	Honduras . . . . .	M. Martínez Blanco
	Indonésie . . . . .	M. Wisnumurti
	Italie . . . . .	M. Ferrarin
	Nigéria . . . . .	M. Gambari
	Oman . . . . .	M. Al-Khussaiby
	République tchèque . . . . .	M. Kovanda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Plumbly
	Rwanda . . . . .	M. Bakuramutsa

## Ordre du jour

### La situation en Angola

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II)  
(S/1995/97 et Add.1)

*La séance est ouverte à 10 h 45.*

## Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

## La situation en Angola

### **Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II) (S/1995/97 et Add.1)**

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Angola, du Brésil, de la Guinée-Bissau, de l'Inde, du Kenya, du Lesotho, du Malawi, du Mozambique, de la Namibie, des Pays-Bas, de la Norvège, du Portugal, du Sénégal, de l'Afrique du Sud, de l'Espagne, de la Suède, de la Tunisie, de la République-Unie de Tanzanie, du Zaïre, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

*Sur l'invitation du Président, M. de Moura (Angola) prend place à la table du Conseil; M. Lamamra (Algérie), M. Valle (Brésil), M. Touré (Guinée-Bissau), M. Sreenivasan (Inde), M. Muthaura (Kenya), M. Qhobela (Lesotho), M. Bwanali (Malawi), M. Afonso (Mozambique), M. Gurirab (Namibie), M. Biegman (Pays-Bas), M. Bjørn Lian (Norvège), M. Catarino (Portugal), M. Cissé (Sénégal), M. Nzo (Afrique du Sud), M. Yáñez-Barnuevo (Espagne), M. Osvald (Suède), M. Fayala (Tunisie), M. Mwakawago (République-Unie de Tanzanie), M. Lukabu Khabouji N'zaji (Zaïre), M. Mushota (Zambie) et M. Mumbengegwi (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.*

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations antérieures.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), documents S/1995/97 et Add.1. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/1995/117, qui contient le texte d'un projet de résolution établi au cours des consultations antérieures du Conseil.

Je voudrais appeler l'attention des membres du Conseil sur les autres documents suivants : S/1994/1441 et S/1994/1451, lettres datées des 9 et 28 décembre 1994 respectivement, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, concernant le texte du Protocole de Lusaka; S/1995/51, lettre datée du 17 janvier 1995, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Chargée d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/1995/94, lettre datée du 30 janvier 1995, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Angola auprès de l'Organisation des Nations Unies, transmettant le texte d'un message daté du 24 janvier 1995 adressé au Secrétaire général par le Président de la République d'Angola.

Le premier orateur est le Ministre des relations extérieures de l'Angola, S. E. M. Venâncio de Moura. Au nom du Conseil de sécurité, je lui souhaite la bienvenue et je l'invite à faire sa déclaration.

**M. de Moura** (Angola) (*parle en portugais; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Monsieur le Président, pour commencer, je voudrais, au nom du Gouvernement de la République d'Angola et en mon propre nom, vous féliciter de votre accession, pour le mois de février, à la présidence de cet important organe des Nations Unies, responsable au premier chef du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Qu'il me soit également permis de féliciter S. E. l'Ambassadeur Emilio Cárdenas, Président sortant, pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Nous félicitons aussi chaleureusement les membres nouvellement élus du Conseil de sécurité, auxquels je souhaite plein succès dans leurs efforts pour résoudre les innombrables problèmes auxquels la communauté internationale est confrontée.

La présence dans cette salle d'une délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), composée des ministres des affaires étrangères de plusieurs pays

africains, est réconfortante et montre que les pays africains, indépendamment ou par le biais de leur organisation continentale — l'OUA —, sont bien décidés à trouver des solutions aux problèmes extrêmement graves qui frappent le continent africain. Nous saluons la présence des ministres des affaires étrangères parmi nous aujourd'hui et nous les remercions de leur geste de solidarité à l'égard du Gouvernement et du peuple angolais, qui aspirent à la paix et à la concorde.

Depuis quelque temps, on parle beaucoup de l'Angola dans cet important organe des Nations Unies, en raison de la guerre dévastatrice qui a sévi dans le pays pendant plusieurs années et à la solution de laquelle le Conseil de sécurité continue d'apporter sa précieuse contribution.

Lors de la dernière réunion du Conseil consacrée à la situation en Angola, nous avons décrit aux membres les efforts faits par le Gouvernement angolais et la communauté internationale pour arriver à une solution négociée de la crise qui a suivi les élections en Angola. Aujourd'hui, la situation en Angola évolue de façon positive et offre des perspectives de paix durable au peuple angolais. Plus de deux mois se sont écoulés depuis la signature officielle du Protocole de Lusaka. En dépit de la lenteur compréhensible du processus, due à sa complexité, il nous semble que l'on peut dire avec certitude que la mise en oeuvre des différentes phases envisagées dans le Protocole de Lusaka est irréversible. Ce qui nous pousse à croire que, cette fois, la paix est là pour durer.

C'est donc un plaisir pour moi d'annoncer au Conseil qu'en ce moment la situation militaire sur le terrain en Angola est calme. Le cessez-le-feu entré en vigueur le 22 novembre 1994 est respecté sans incidents majeurs. Les incidents mineurs qui se sont produits ne sont pas inhabituels dans un processus aussi délicat que le nôtre et sont donc loin de compromettre le succès du processus de paix; ils ne peuvent dès lors servir de prétexte pour entraver ou retarder l'achèvement des mesures énoncées dans le Protocole de Lusaka. La Commission conjointe créée aux termes du Protocole de Lusaka fonctionne normalement sous la direction de son infatigable Président, Maître Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, qui n'a ménagé aucun effort pour promouvoir la pleine mise en oeuvre des dispositions du Protocole.

Comme les membres le savent, l'invitation adressée par S. E. le Président José Eduardo dos Santos au chef de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, à participer à une réunion en territoire angolais et l'acceptation de cette invitation consti-

tuent pour le peuple angolais et la communauté internationale un autre pas positif vers la création d'un climat de confiance propice au renforcement de la paix et de la réconciliation nationale.

Je souligne qu'étant donné la lettre adressée par le Président à M. Savimbi et la réponse fournie récemment par M. Savimbi, dans laquelle il a donné son accord à la tenue de la réunion en question — une fois dûment préparée —, et dûment pris compte de sa responsabilité dans la tenue de la réunion, celle-ci pourrait bien avoir lieu prochainement.

Les réunions des chefs d'état-major du Gouvernement et de l'UNITA, qui ont eu lieu à Chipipa dans la province de l'Huambo, et à Wako Kungo, dans la province de Kuanza Sul, représentent un autre pas important vers l'instauration de la confiance entre les deux forces militaires qui, prochainement, formeront une armée unique sous le commandement d'un seul commandant en chef. Le résultat pratique de ces réunions a été l'accélération du désengagement des forces gouvernementales et des forces de l'UNITA dans les régions où elles étaient en contact direct, ce qui a permis d'éviter le risque d'un affrontement et de mettre en place un mécanisme de vérification, de contrôle et de suivi, y compris un système de communications triangulaires, l'amorce de la liberté de circulation des personnes et des biens et la fin de la propagande hostile entre le Gouvernement et l'UNITA.

Le rapport du Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, sur l'évolution du processus de paix en Angola depuis l'adoption de la résolution 966 (1994) illustre clairement la situation que je viens de décrire.

Compte tenu de l'évolution positive de ce processus qui, dans une certaine mesure, a dissipé les inquiétudes exprimées par le Conseil dans sa résolution 966 (1994), mon gouvernement estime que les conditions existent désormais pour la constitution rapide d'UNAVEM III dotée d'un mandat précis, tel qu'énoncé dans le Protocole de Lusaka, ainsi que des ressources humaines, matérielles et techniques suffisantes pour qu'elle puisse s'acquitter de sa mission. La création et le déploiement rapide d'UNAVEM III seraient le meilleur moyen d'éviter les erreurs commises lors de la mise en oeuvre des accords de Bicesse et, partant, le déraillement du processus.

Nous sommes conscients des coûts élevés qu'entraîne le déploiement d'UNAVEM III, mais, comme l'a dit S. E. le Président José Eduardo dos Santos,

«ces coûts ne représenteront qu'une fraction des coûts d'une guerre et des traitements nécessaires pour soulager ses victimes».

Dans ce contexte, le Gouvernement angolais tient à souligner la nécessité d'un déploiement rapide d'UNAVEM III, car cette mission sera seule responsable — comme nous le savons tous — du cantonnement, du désarmement et du choix des troupes de l'UNITA qui seront intégrées au sein de l'armée nationale unifiée angolaise, ainsi que de la démobilisation du personnel militaire excédentaire qui sera réintégré à la vie civile après avoir reçu une formation professionnelle.

Le Gouvernement angolais voudrait réaffirmer que le Protocole de Lusaka marque le début d'une étape décisive menant à une solution définitive du conflit interne angolais et offre une occasion unique d'éliminer entièrement la menace d'une reprise de la guerre. En même temps, ce protocole a ouvert la voie au fonctionnement normal des institutions démocratiques issues des élections multipartites, que l'ONU et la communauté internationale ont jugées libres et équitables.

Le Protocole de Lusaka crée donc des possibilités pour l'exercice de la démocratie en Angola, une démocratie exempte de parties armées et dans laquelle la volonté du peuple, exprimée dans les urnes, sera respectée. Dans de telles conditions, le Gouvernement de la République d'Angola sera en mesure d'axer tous ses efforts sur le développement social et économique et le bien-être de toute la population angolaise. Si nous voulons concrétiser une telle aspiration, il importe que la communauté internationale continue de jouer son rôle en faveur du renforcement de la paix et de la stabilité en Angola et décourage tous ceux qui projettent d'agir d'une manière contraire à l'esprit et à la lettre du Protocole de Lusaka.

Le Gouvernement angolais estime que la présente séance du Conseil de sécurité, qui concrétise la création d'UNAVEM III, ouvrira la voie à une phase nouvelle, car elle épargnera de nouvelles déceptions au peuple angolais, qui attend la paix avec impatience. S'agissant des responsabilités du Gouvernement, je réitère notre volonté de faire tous les efforts possibles pour faciliter le travail d'UNAVEM III en assurant la sécurité de cette mission et en offrant les moyens nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

Bien qu'une telle somme soit sans précédent dans les annales des activités de maintien de la paix du Conseil, le Gouvernement angolais estime que les coûts de mise en

oeuvre du Protocole de Lusaka pourraient s'élever à 1,26 milliard de dollars des États-Unis. Comme nous l'avons dit précédemment, tant ici que lors de pourparlers tenus au niveau bilatéral avec certains de ceux qui sont présents ici aujourd'hui, une telle somme couvrirait les dépenses suivantes : l'installation d'UNAVEM III en Angola, l'installation et le cantonnement temporaire des personnels militaires de l'UNITA et de leurs familles, la reconstruction des principaux aéroports, voies ferrées, ports, routes, ponts, rues et autres éléments d'infrastructure qui seront utilisés par l'ONU — j'aimerais ajouter ici que, selon les études réalisées par le Gouvernement angolais et ses ministères compétents, 109 ponts ont été détruits, soit davantage que pendant la guerre coloniale — la réinstallation des personnes déplacées, victimes de la guerre, dont le nombre s'élève à quelque 3,5 millions dans le pays, la démobilisation du personnel militaire excédentaire, tant des forces de l'UNITA que des forces gouvernementales, la réinsertion sociale du personnel démobilisé, y compris au moyen d'une formation technique professionnelle dispensée avant sa réintégration au sein de la société productive, le rétablissement de l'administration publique dans les zones auparavant sous le contrôle des forces de l'UNITA, qui, selon les dispositions de la résolution 864 (1993) du Conseil de sécurité, devront se retirer de ces zones, la reconstruction des infrastructures détruites pendant la guerre, ainsi que les communications et la gestion gouvernementales.

Compte tenu de la somme que j'ai mentionnée précédemment et dans le but d'entamer les diverses démarches que j'ai évoquées, le Gouvernement contribuera immédiatement un montant d'environ 64,7 millions de dollars en espèces. Cette somme se répartit de la façon suivante : 15,5 millions de dollars détachés du budget de l'État et consacrés à un complexe résidentiel; des installations de stationnement; un espace portuaire destiné aux navires; des entrepôts portuaires et aéroportuaires comprenant aussi des bureaux; et le carburant et ses produits dérivés. Cela comprendrait une réduction de 30 % sur les prix internationaux pour les biens entrant dans le pays, une exemption des formalités douanières, l'attribution de terrains, etc. La mobilisation de ces sommes par le Gouvernement angolais sera facilitée si l'UNITA évacue complètement les zones minières qu'elle occupe dans la province de Lunda, où elle procède illégalement à l'extraction de diamants.

Bien qu'il existe un climat général de paix en ce qui concerne les activités militaires et que la libre circulation des personnes et des biens soit déjà une réalité, la situation sociale et humanitaire est toujours une source d'inquiétude. Les conséquences de la guerre sont évidentes. La réintégration des troupes excédentaires de l'UNITA devant être

démobilisées, l'aide multidimensionnelle aux millions de personnes déplacées et de réfugiés qui retournent à leurs lieux d'origine, la reconstruction des infrastructures et le déminage font partie des autres tâches que nous devons mener à bien.

Puisqu'il s'agit d'une opération humanitaire de grande ampleur qui associera des membres de l'UNITA et d'autres partis politiques dans le cadre d'une véritable réconciliation nationale, la communauté internationale est instamment priée de jouer un rôle important dans la mise en oeuvre de cette opération et de n'imposer aucune sorte de conditions. La paix est à la portée de nos mains; la paix est proche. Ne concentrons pas notre attention sur des exigences absurdes ou contradictoires qui divergent des positions déjà prises par l'Assemblée ou le Conseil.

La mobilisation de l'aide humanitaire et financière est donc pour nous une condition *sine qua non* si nous voulons relever les défis auxquels nous sommes confrontés dans les circonstances actuelles. C'est pourquoi je lance un appel à la communauté internationale et à toutes les organisations gouvernementales et non gouvernementales pour qu'elles continuent d'accorder, avec plus de vigueur encore, leur appui sous toutes les formes possibles au Gouvernement angolais, qui souhaite véritablement une paix durable pour tous les Angolais afin que les conditions nécessaires à une coopération avantageuse pour tous les États Membres avec lesquels le Gouvernement angolais entretient des relations puissent être créées.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple angolais, notre reconnaissance pour l'assistance humanitaire généreuse que nous avons reçue jusqu'à présent de la part de divers gouvernements, aux niveaux bilatéral et multilatéral, des institutions spécialisées du système des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales. Nous remercions particulièrement ceux qui se sont directement occupés de la distribution de l'aide humanitaire aux personnes dans le besoin, très souvent au risque de leur propre vie.

Avant de terminer, je voudrais redire la profonde reconnaissance de mon gouvernement à mes collègues les ministres des affaires étrangères qui, représentant, premièrement, l'Organisation de l'unité africaine et, deuxièmement, leur gouvernement respectif sont venus à New York pour manifester leur solidarité avec le peuple angolais au moment où il s'efforce de parvenir à une paix bien méritée et durable. Je puis assurer à leurs Excellences que nous ferons honneur à ce geste de solidarité en promettant que

nous ferons tout notre possible pour respecter les engagements que nous avons souscrits à Lusaka.

Je voudrais leur redire une fois de plus la profonde reconnaissance du Gouvernement de la République d'Angola pour les efforts inlassables qu'ils ont faits en faveur de la paix et de la réconciliation nationale en Angola. J'exprime notre gratitude à tous les pays qui ont déjà indiqué leur volonté de fournir des contingents, du matériel et autres appuis à UNAVEM III. Nous espérons que l'adoption à cette séance de la résolution établissant UNAVEM III sera un pas vers l'instauration d'une paix définitive en Angola.

*(L'orateur poursuit en français)*

Enfin, une des raisons pour lesquelles nous sommes arrivés dans cette salle avec un certain retard est la préoccupation que suscitent pour nous certains paragraphes du projet de résolution sur lequel le Conseil se prononcera tout à l'heure. Avant son approbation, j'aimerais que l'on apporte certaines améliorations concrètes aux paragraphes 6, 8 et 12 de ce projet de résolution. Puisque nous sommes ici, nous allons présenter nos propositions concrètes pour l'amélioration de ce projet. Nous avons déjà soumis ces préoccupations à l'attention de notre Président de la République qui nous a confirmé ce matin que ces préoccupations devraient être prises en compte au cas où le Conseil adopterait ce projet de résolution, notamment en ce qui concerne les paragraphes 6, 8 et 12. Je tiens à remercier une fois de plus le Conseil de l'attention qu'il a bien voulu nous accorder.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des relations extérieures de l'Angola des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 8 février 1995 du Représentant permanent du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies. Cette lettre se lit comme suit :

«J'ai l'honneur de demander qu'au cours de la séance du Conseil de sécurité consacrée à l'examen de la situation en Angola, le Conseil invite, au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, S. E. M. Salim Ahmed Salim, Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).»

Cette lettre sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1995/123.

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil accepte d'inviter S. E. M. Salim Ahmed Salim au titre de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Malawi, S. E. M. E. C. I. Bwanali. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Bwanali** (Malawi) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord, Monsieur le Président, de commencer par féliciter votre pays d'avoir accédé à la présidence du Conseil pour le mois de février. Ma délégation est particulièrement heureuse de vous voir assumer la présidence, et nous sommes certains que les délibérations du Conseil seront dirigées avec compétence et efficacité, et que des résultats fructueux seront obtenus. Nous souhaitons plein succès au représentant de votre pays dans l'accomplissement des nombreuses tâches dont il devra s'acquitter au cours de son mandat.

Ma délégation souhaite également féliciter son prédécesseur pour le travail remarquable qu'il a accompli pendant le mois de janvier.

J'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité en ma qualité de dirigeant de la délégation du Conseil des ministres de l'OUA, qui se compose des Ministres des affaires étrangères de l'Angola, du Botswana, du Lesotho, de la Namibie, de l'Afrique du Sud et de la Zambie et des représentants du Sénégal et de la Guinée-Bissau. Ce faisant, je tiens à déclarer que nous appuyons sans réserve la position adoptée par le Gouvernement angolais, et que son Ministre des relations extérieures, M. Venâncio de Moura, vient d'expliquer clairement, à propos de la question dont le Conseil est maintenant saisi. Chacun des ministres de ma délégation sera libre cependant de demander à prendre personnellement la parole devant le Conseil de sécurité sur la question à l'examen. Je tiens à saluer la présence parmi nous du représentant du Président en exercice de l'OUA, le Ministre des affaires étrangères de la Tunisie, qui est également membre de notre délégation.

Nous avons soigneusement examiné le rapport que le Secrétaire général a soumis au Conseil, qui donne un compte rendu clair, complet et détaillé des événements survenus depuis que le Protocole de Lusaka a été paraphé le 31 octobre 1994. Il est particulièrement encourageant de noter que dans ses observations et conclusions le Secrétaire

général mentionne qu'en dépit de certaines violations, le cessez-le-feu prévu dans l'accord de paix signé le 20 novembre 1994 a été généralement respecté par toutes les parties et que des progrès sensibles ont été réalisés dans l'application du processus de paix en Angola.

Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général à cet égard. Cependant, selon le Conseil des ministres de l'OUA, il convient d'étayer ces acquis aux fins de maintenir le fragile processus de paix en Angola. C'est dans ce contexte que ma délégation a été chargée de venir devant le Conseil de sécurité pour lui faire part de la grave préoccupation qu'éprouve l'Afrique, à savoir qu'à moins que la communauté internationale, notamment l'ONU, ne prenne d'urgence les mesures qui s'imposent, pour maintenir l'élan actuel, tout le processus de paix en Angola pourrait être gravement menacé.

Comme le dit un proverbe : «Chat échaudé craint l'eau froide». Et, dans le cas de l'Angola, ce proverbe, eu égard à la participation internationale, semble à propos. En fait, nous nous souvenons encore comment, il y a près de quatre ans, lorsque tout semblait aller et que la paix paraissait tenir, le bruit des fusils s'est tout à coup fait entendre, entraînant en un clin d'oeil l'Angola dans une guerre plus brutale que celle qu'il avait connue auparavant.

Nous pouvons comprendre l'inquiétude de ceux qui appellent à la prudence en ce qui concerne tout élargissement de la participation internationale tant que la paix n'aura pas été fermement établie en Angola. Nous sommes cependant convaincus que la situation diffère cette fois-ci et que le peuple angolais est las de la guerre.

Il y a exactement 80 jours que le Protocole de Lusaka a été signé et 78 jours que le cessez-le-feu est entré en vigueur. Au cours de cette période, le peuple angolais a montré qu'il désirait sincèrement la paix, ce que confirme l'observation généralement partagée qu'en dépit de violations négligeables, le cessez-le-feu tient. En attendant, les deux parties — le Gouvernement angolais et l'UNITA — poursuivent leurs efforts en vue de faire appliquer les autres aspects du Protocole de Lusaka. Par exemple, les commandants militaires se sont rencontrés à plusieurs reprises dans le cadre de la Commission conjointe et, comme le Ministre des relations extérieures de l'Angola vient de nous en informer, le dirigeant de l'UNITA, M. Jonas Savimbi, est prêt à rencontrer sans condition le Président de l'Angola, M. José Eduardo dos Santos.

Il est donc nécessaire de témoigner au peuple angolais, au moment où il cherche à édifier et à consolider une paix

fondée sur le Protocole de Lusaka, un appui et une solidarité au plan international. C'est pourquoi ma délégation est venue prier le Conseil de sécurité de faciliter rapidement la création et le déploiement d'UNAVEM III, l'un des mécanismes que prévoit le Protocole de Lusaka. À cet égard, il est encourageant de noter qu'un consensus semble se dégager parmi les membres du Conseil quant à la nécessité de mettre sur pied et de déployer rapidement UNAVEM III.

Nous avons pris soigneusement note des inquiétudes exprimées à la suite des expériences passées, notamment en ce qui concerne UNAVEM I, afin que les choses cette fois-ci soient faites comme il faut. À cet égard, il a été fait référence au paragraphe 32 du rapport du Secrétaire général dont le Conseil de sécurité est saisi. Tout en convenant qu'il est nécessaire cette fois-ci de faire les choses comme il faut, le rapide déploiement des mécanismes qu'offre le Protocole de Lusaka servira, selon nous, à édifier la confiance et à encourager les parties intéressées à avancer davantage dans l'application des «Acordos de Paz». Cela contribuerait également à maintenir le cessez-le-feu qui règne actuellement et sans lequel le fragile processus de paix en Angola pourrait s'effondrer, ce qui aurait des conséquences catastrophiques. Nous sommes donc convaincus que la rapide mise en place d'UNAVEM III est le meilleur moyen de parvenir cette fois-ci à «faire les choses comme il faut».

Avant de terminer, je tiens à saisir l'occasion pour exprimer la gratitude de ma délégation pour la compréhension et la coopération dont nous avons bénéficié de tous ceux avec lesquels nous avons tenu des consultations sur la question dont le Conseil est saisi. Nous sommes particulièrement reconnaissants de la compréhension avec laquelle les inquiétudes particulières que nous avons exprimées à l'égard du projet de résolution d'autorisation — que le Conseil va examiner plus tard — ont été accueillies. Cette coopération a certainement facilité la présentation au Conseil d'un projet de résolution d'autorisation qui, tout en présentant ici et là certains éléments difficiles, tient compte dans l'ensemble des préoccupations de toutes les parties. Nous avons eu pour souci d'éviter qu'une telle résolution ne contienne un trop grand nombre de conditions qui en feraient un obstacle au progrès du processus de paix. Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi doit selon nous pouvoir être adopté par consensus, et nous espérons qu'il en sera ainsi.

Les membres du Conseil sont appelés à prendre une décision historique, une décision qui aura d'énormes incidences sur l'évolution politique à venir de l'Angola. Le moment et les circonstances offrent à la communauté

internationale la rare occasion de contribuer à l'établissement d'une paix permanente en Angola. C'est dans ce contexte que le Conseil des ministres de l'OUA a décidé d'envoyer une délégation à New York.

Si on laisse échapper cette occasion, la postérité nous jugera durement. Nous devons aux générations présentes et futures d'Angolais de faire ce qu'il faut pour eux. C'est maintenant au Conseil de décider.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Malawi des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Sreenivasan** (Inde) (*interprétation de l'anglais*) : Nous sommes très heureux, Monsieur le Président, de vous voir présider cette réunion du Conseil de sécurité. Il sied que ce soit sous la présidence du Botswana que le Conseil de sécurité approuve l'établissement de la Mission élargie de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Cette décision témoignera du souci et de l'attachement permanents de la communauté internationale à l'égard de la paix et de la réconciliation en Angola. Malgré les revers décourageants du passé, les Nations Unies continuent d'honorer les engagements qu'elles ont pris en Angola.

En Angola, la paix semble être à l'horizon. Le peuple angolais aspire à la paix. Le cessez-le-feu a généralement tenu. Les possibilités d'une rencontre entre le Président de l'Angola et M. Savimbi existent.

En ce moment crucial où nous sommes au seuil de la paix, il importe que l'Organisation des Nations Unies donne rapidement une impulsion décisive en vue d'un règlement définitif. C'est le moment de faire passer un message clair et sans équivoque à ceux qui pourraient continuer d'éprouver des doutes ou d'avoir des réserves quant à l'avenir.

Dans son rapport, le Secrétaire général propose le déploiement progressif des effectifs militaires et autres personnels. Il convient de faire preuve de la souplesse appropriée à cet égard afin de veiller à ce que l'exécution progressive des tâches d'UNAVEM III ne soit pas retardée. Nous prions aussi instamment le Conseil de sécurité de faire preuve de souplesse en ce qui concerne la date de cessation de la mission pour permettre à la mission d'atteindre ses objectifs.

Nous tenons à saisir cette occasion pour lancer un appel à S. E. M. Eduardo dos Santos et à M. Savimbi pour qu'ils se rencontrent rapidement. Nous espérons vivement qu'ils répondront aux attentes de la communauté internationale et du peuple angolais et feront preuve de la volonté politique nécessaire pour réaliser la réconciliation et encourager la confiance à tous les niveaux afin d'instaurer une paix durable et de mettre fin à toutes les effusions de sang en Angola.

L'Inde participe aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Angola depuis leur début en 1989. S'agissant de la phase actuelle, nous avons déjà déployé 16 observateurs militaires. Vingt observateurs civils les rejoindront bientôt. Nous avons affecté un bataillon d'infanterie et une compagnie d'ingénierie d'appui à UNAVEM III. Toutes ces unités se présenteront pleinement équipées et seront prêtes à être déployées. Ceci traduit notre souhait sincère d'aider la communauté internationale à rétablir la paix et des conditions de vie normale dans un pays avec lequel l'Inde entretient les relations les plus amicales.

Outre sa contribution de contingents, l'Inde participe actuellement à un programme bilatéral de coopération économique et technique avec l'Angola.

La contribution de l'Inde à UNAVEM III en Angola fait partie de l'appui à long terme, systématique et de principe que mon pays apporte à la cause de la paix et de la sécurité sur le continent africain. L'Inde a été à l'avant-garde des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, à commencer par le Congo, et y compris la Namibie, le Mozambique, la Somalie, le Libéria et le Rwanda. L'Inde a toujours été au premier rang des défenseurs des causes africaines pour la liberté, la justice et le développement économique et social.

La cause sous-jacente du récent conflit en Angola et dans d'autres parties de l'Afrique doit être attribuée, en premier lieu, à la guerre froide. Fort heureusement, la guerre froide est désormais terminée. Une paix durable doit maintenant être établie afin que l'on puisse s'attaquer d'urgence et en priorité aux racines du problème, l'insuffisance du développement. C'est également la façon la plus sûre d'instaurer une paix et une prospérité durables en Angola et ailleurs.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de la Norvège. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Bjørn Lian** (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février et remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Cárdenas, pour l'excellent travail qu'il a accompli. Je voudrais également souhaiter chaleureusement la bienvenue à la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), sous la direction du Ministre des affaires étrangères du Malawi, et au Ministre des affaires étrangères de l'Angola. Nous avons écouté leurs interventions avec la plus vive attention.

En 1994, la grave situation humanitaire que connaissait l'Angola a fait de ce pays l'un des plus grands bénéficiaires, avec le Rwanda, de l'aide humanitaire norvégienne. La voie vers la paix en Angola a été longue et ardue. Après les nombreux revers qu'ont connus les négociations, la Norvège a accueilli avec satisfaction la signature du Protocole de Lusaka, le 20 novembre 1994, et l'entrée en vigueur du cessez-le-feu. Une mesure importante a été prise en vue du rétablissement d'une paix durable en Angola. Nous félicitons le peuple angolais et nous nous associons à son espoir de voir mettre un terme aux souffrances humaines et au tribut tragique que cette longue guerre lui a infligés. Le Protocole de Lusaka signifie qu'un pas décisif a été franchi vers le règlement définitif du conflit interne dans ce pays déchiré par la guerre. À cet égard, ma délégation loue sincèrement l'excellent travail accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général, Maître Blondin Beye. La Norvège est d'avis qu'un des éléments cruciaux du succès éventuel du processus de paix en Angola est la création de conditions susceptibles de permettre l'application des dispositions du Protocole. L'établissement de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), suggéré dans le rapport du Secrétaire général, jouera un rôle clef en aidant le Gouvernement angolais et l'UNITA à faire face aux obstacles restants et à réaliser ainsi l'objectif primordial de la réconciliation nationale et le rétablissement d'une paix durable en Angola.

Depuis le début de l'opération, la Norvège participe à l'UNAVEM en fournissant des observateurs militaires, et je puis annoncer aujourd'hui que mon gouvernement a décidé de maintenir notre contribution dans le cadre d'UNAVEM III au même niveau. Nous sommes heureux que, dans son projet de résolution, le Conseil de sécurité ait décidé de fixer ce mandat à un an, comme il est suggéré dans le rapport. L'application du Protocole de Lusaka a déjà pris du retard sur le calendrier fixé dans le rapport et une période inférieure à un an nous semblerait peu réaliste.

Cependant, il reste encore fort à faire dans le cadre des Accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de



sécurité pour donner plein effet au règlement de paix. Nous notons avec satisfaction les observations du Secrétaire général concernant le respect du cessez-le-feu par le Gouvernement et l'UNITA, leur engagement d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et leur attachement au processus de Lusaka et à la réconciliation nationale. Nous estimons que de nouvelles mesures de confiance concrètes seront indispensables au succès du processus de paix. Nous prions donc instamment les parties au Protocole de continuer à s'engager entièrement et de bonne foi à appliquer ses dispositions et à respecter et à maintenir le cessez-le-feu dans tout le pays.

Comme l'a dit le Ministre des affaires étrangères de mon pays dans son intervention devant l'Assemblée générale à sa quarante-neuvième session, la Norvège est prête à appuyer les processus régionaux pour encourager une coopération plus étroite entre les pays africains. En général, les organisations régionales devraient assumer une plus grande part de responsabilité dans le maintien de la paix à l'avenir. La présence aujourd'hui de la délégation ministérielle de l'OUA envoie un signal positif dont nous prenons note avec grande satisfaction. Nous nous féliciterions par conséquent d'un effort régional important dans le cadre d'UNAVEM III.

Dans un pays comme l'Angola, l'action humanitaire peut servir de force dynamique pour la paix. Elle peut contribuer à donner une impulsion au rétablissement de la sécurité et à la réconciliation. Le nombre de tâches non militaires prévues pour UNAVEM III est certainement significatif à cet égard. Nous appuyons les priorités arrêtées pour le programme humanitaire des Nations Unies : assistance d'urgence, déminage, rapatriement des réfugiés et réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays.

L'opération va coûter cher. Je voudrais souligner combien il est important et fondamental qu'UNAVEM III repose sur une base financière solide. Il appartient à tous les pays Membres d'assumer pleinement leurs responsabilités à cet égard.

Dans une opération de maintien de la paix aussi complète qu'UNAVEM III, la question de la coordination des divers éléments et activités, militaires ou non est vitale. Nous nous félicitons du plan visant à constituer des équipes intégrées chargées de coordonner les tâches quotidiennes et de veiller à ce que les ressources disponibles soient utilisées au mieux. Dans la mesure du possible, une aide au développement à plus long terme devrait également être conçue pour l'Angola et gérée de façon à mettre l'accent sur le renforcement du processus de paix.

L'Angola, qui traverse actuellement une phase cruciale de son processus de consolidation de la démocratie, a besoin de l'aide et des encouragements de la communauté internationale. La Norvège a fait sa part et s'est efforcée de réparer les graves dommages causés au tissu économique et social de l'Angola. En 1994, la Norvège a versé 6,8 millions de dollars d'aide humanitaire à l'Angola. Sur cette somme, plus de 1,3 million de dollars ont été consacrés au déminage. Les programmes de déminage en Angola seront également en tête de nos priorités en 1995. À ce jour, 700 000 dollars ont été attribués à une école centrale de déminage de Luanda. En 1994, l'aide humanitaire de la Norvège a été pour l'essentiel distribuée par le biais d'organisations nationales et internationales comme le Programme alimentaire mondial, la Croix-Rouge, le Norwegian People's Aid, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et le Church Action for Angola, ainsi que par l'intermédiaire du Département des affaires humanitaires de l'ONU.

En outre, 2,2 millions de dollars ont été versés en 1994 à l'Angola au titre de l'aide au développement à long terme. Nous continuerons de fournir une aide à long terme au peuple angolais; il est prévu que le niveau d'assistance soit le même pour 1995.

Il y a maintenant de bonnes chances que le processus de paix en Angola soit couronné de succès. Par les décisions qui ont été prises aujourd'hui, la communauté internationale montre qu'elle est pleinement solidaire de l'Angola. Mais cette solidarité ne peut qu'appuyer les efforts du Gouvernement angolais et de l'UNITA dont la volonté d'appliquer les accords de paix et de s'engager réellement sur la voie de la réconciliation reste déterminante.

Je voudrais donc pour terminer exprimer l'espoir que l'Angola continuera de suivre l'exemple de la Namibie, de l'Afrique du Sud et du Mozambique en mettant en place une société pacifique et démocratique.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de la Zambie, S. E. l'Honorable Remmy K. K. Mushota. Je souhaite la bienvenue à M. Mushota, et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Mushota** (Zambie) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de ma délégation et des autres délégations d'Afrique australe, de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de

sécurité pour le mois de février. Il est particulièrement agréable de voir un fils de l'Afrique australe présider les délibérations du Conseil sur l'Angola. Tous nos vœux vous accompagnent.

Monsieur le Président, ma délégation vous remercie très sincèrement, ainsi que les autres membres du Conseil, de m'avoir donné l'occasion de participer à cette importante réunion, convoquée pour examiner la mise en place d'une troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III).

Puisque je prends la parole après la signature historique, le 20 novembre 1994, du Protocole de Lusaka sur l'Angola, qu'il me soit permis d'exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Secrétaire général, au Conseil de sécurité et à l'Organisation des Nations Unies dans son ensemble pour tous les efforts qui ont abouti à la signature de l'accord de paix angolais.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais féliciter Maître Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, qui a présidé les pourparlers de Lusaka avec patience, ténacité et un dévouement total. Nos remerciements s'adressent aussi à la troïka d'observateurs officiels du Portugal, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique, pour les efforts inlassables qu'ils ont menés pour assurer le succès des pourparlers de Lusaka.

Par-dessus tout, je tiens à rendre un hommage mérité au Gouvernement de la République d'Angola et à l'UNITA pour la manière diplomatique dont ils se sont conduits durant les pourparlers de Lusaka, la maturité dont ils ont fait preuve et leur volonté d'arriver à un accord de paix.

Le Protocole de Lusaka est le résultat des efforts laborieux faits par les principales parties au conflit angolais et par la communauté internationale intéressée. En fait, cet accord atteste du total engagement de l'ONU en général et du Conseil de sécurité en particulier à l'égard du processus de paix en Angola.

Depuis la signature du Protocole de Lusaka, quelques faits positifs se sont produits, notamment dans les domaines militaire et politique. Les rencontres des chefs d'état-major — le 10 janvier 1995 dans le village de Chipipa, dans la province de l'Huambo, et les 2 et 3 février 1995, à Wako Kungo —, par exemple, constituent un jalon marquant dans la mise en oeuvre de l'accord de paix.

Dans le domaine humanitaire également, la situation s'est sensiblement améliorée. Nous notons avec reconnais-

sance l'appel interinstitutions lancé par l'ONU en faveur de la constitution d'un fonds de 213 millions de dollars pour l'Angola, destiné à couvrir les activités humanitaires en 1995.

La série de rencontres de la Commission conjointe est tout aussi importante. L'envoi sur place, en décembre dernier, d'une bonne partie des 500 observateurs prévus, a été une initiative heureuse de la part de l'ONU, d'autant qu'il s'est produit dans le mois qui a suivi la signature du Protocole de Lusaka.

Tout comme le reste d'entre nous dans la sous-région de l'Afrique australe, le peuple de l'Angola est pleinement conscient que la responsabilité de l'instauration d'une paix durable dans ce pays incombe avant tout au peuple angolais lui-même, car la paix ne peut être imposée de l'extérieur. Néanmoins, la communauté internationale a la responsabilité d'aider le peuple angolais à réaliser cette paix durable. Chacun sait que la paix est indivisible et qu'elle est la clef des efforts de développement. C'est la raison pour laquelle l'ONU a tant investi dans le processus de paix dans ce pays, ce dont les pays qui comme nous appartiennent à cette région du monde sont profondément reconnaissants à l'Organisation mondiale. Le Protocole de Lusaka est un vivant témoignage de l'engagement de la communauté internationale.

Le Conseil, dans un certain nombre de ses résolutions, s'est déjà engagé en faveur de la mise en oeuvre de l'accord de paix sur l'Angola. Le moment est donc venu de mettre sur pied UNAVEM III afin de donner forme à un tel engagement pris par cet organe. La crédibilité de l'ONU et, en particulier, du Conseil de sécurité est effectivement en jeu. Rien ne doit donc venir entraver ou arrêter la mise en oeuvre immédiate de l'accord telle que stipulée dans le Protocole de Lusaka.

La situation angolaise ne doit pas être traitée différemment des autres opérations de maintien de la paix auxquelles a participé l'ONU. Oui, la paix est un bien coûteux à acquérir ou à préserver. Compte tenu de son importance capitale, ma délégation est d'avis que le coût de la paix ne saurait être trop élevé. Le Gouvernement zambien est convaincu que l'ONU sera à la hauteur de ses attentes à ce sujet.

Les ressources naturelles de l'Angola en font un pays potentiellement riche. Malheureusement, la longue guerre fratricide a lourdement entamé sa capacité d'exploiter optimalement ses ressources. Le pays ne sortira de son bourbier que si la paix est garantie.

Une ère de paix et de tranquillité a débuté en Afrique australe. Une nouvelle Afrique du Sud est née, à la joie et la jubilation de tous les peuples de la sous-région. Le Mozambique s'est sorti d'une coûteuse guerre civile pour devenir une démocratie à part entière. J'aimerais saisir cette occasion pour féliciter le peuple du Mozambique, sous la direction compétente de S. E. le Président Chissano, pour une si remarquable réalisation. Il ne peut donc y avoir de motif crédible pour que l'Angola soit une exception dans cette nouvelle ère de paix et de stabilité dans notre sous-région. À notre avis, la mise en oeuvre du Protocole de Lusaka est essentielle parce qu'elle aura pour conséquence de panser la plaie ouverte dans notre sous-région et de favoriser la réconciliation au sein du peuple angolais.

L'Afrique australe est mûre pour une période de développement durable à la suite de l'établissement de la paix en Angola. La paix en Angola signifie la paix pour nous tous dans la sous-région et même sur tout le continent africain.

C'est pourquoi nous nous attendons à ce que la communauté internationale, en général, et le Conseil de sécurité, en particulier, aident le peuple angolais à rétablir une paix durable grâce à la pleine mise en oeuvre du Protocole de Lusaka sur l'Angola, sans équivoque ni atermoiement. Le Gouvernement zambien est confiant que le Conseil sera à la hauteur de la situation et viendra en aide au peuple angolais et à l'humanité dans son ensemble grâce au déploiement immédiat de forces de maintien de la paix en Angola.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires extérieures de la Zambie pour ses paroles aimables à mon égard.

L'orateur suivant est le représentant du Portugal. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Catarino** (Portugal) (*interprétation de l'anglais*) : Tout d'abord, j'aimerais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour saluer votre présence parmi nous aujourd'hui et vous féliciter pour la manière très compétente dont l'Ambassadeur Legwaila dirige les travaux du Conseil pendant ce mois de février. Des paroles de reconnaissance sont également de mise pour l'excellent travail qu'a accompli l'Ambassadeur Cárdenas en tant que Président du Conseil durant le mois de janvier, alors que d'importantes mesures ont été prises pour accroître la transparence du Conseil et consolider ses liens avec les autres États Membres de l'ONU. Nous l'en remercions sincèrement.

J'aimerais saluer les Ministres de la délégation de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), dont la présence ici aujourd'hui atteste de l'importance que l'Organisation accorde à l'instauration de la paix en Angola et à l'appui au travail qu'accomplit l'ONU en ce sens.

J'aimerais également souhaiter la plus cordiale bienvenue à S. E. le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura.

Le rôle que nous avons joué dans le processus de paix angolais est bien connu de tous, et, en tant que pays observateur, le Portugal a participé activement à la mise au point du Protocole de Lusaka. C'est la conclusion heureuse de ce très long et ardu processus de négociations qui explique notre présence ici aujourd'hui, alors que le Conseil de sécurité autorise le déclenchement d'une nouvelle opération élargie de maintien de la paix de l'ONU en Angola.

Le succès des négociations de Lusaka découle de différents facteurs, dont le moindre n'est pas le sérieux manifesté par le Gouvernement angolais et l'UNITA pour mettre un terme aux combats en Angola. Mais la persistance inébranlable, les qualités dynamiques et la grande sagesse de Maître Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, ont certainement constitué un autre élément clef de ce succès. Toujours appuyé par les trois pays observateurs, Maître Beye a su transformer une lueur d'espoir en une réalité concrète. Au nom du Gouvernement portugais, je lui transmets nos plus sincères félicitations et notre plus vive reconnaissance.

Un autre facteur très important ayant contribué au succès du processus de Lusaka a été le travail accompli par les États voisins, qui ont démontré, par leur solidarité avec le peuple angolais, que la paix était possible et qu'il valait la peine de faire des efforts pour l'instaurer. La très importante contribution du Gouvernement et du peuple zambiens, qui ont accueilli le processus de négociations, ne pourra jamais être exagérée.

Le Gouvernement portugais appuie le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi, qui autorise la création de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Les négociations sont terminées. Le moment est maintenant venu d'agir. Les tâches qui attendent UNAVEM III, dans le contexte des «Acordos de Paz», du Protocole de Lusaka et d'autres résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, ont été clairement définies par le Conseil de sécurité. Ne laissons pas UNAVEM III échouer parce que la communauté internationale ne lui a pas donné les moyens de s'acquitter de ces tâches.

Si nous comprenons la logique présidant à un déploiement graduel d'UNAVEM III, nous croyons également que le critère de souplesse quant au déploiement des forces additionnelles doit être préservé et ne doit pas dépendre de délais résultant d'un désaccord sur la question de savoir si l'une ou l'autre des conditions a été remplie ou non.

Le Gouvernement angolais et l'UNITA doivent démontrer qu'ils comprennent ce que l'ONU et la communauté internationale font pour instaurer la paix dans leur pays. Ils doivent manifester la volonté nécessaire de coopérer afin de réaliser la mise en oeuvre fructueuse du Protocole de Lusaka et l'achèvement du processus de paix. C'est à eux qu'il incombe d'établir la paix en Angola.

Mais nous devons avancer avec prudence en établissant les conditions qui doivent être réunies avant qu'UNAVEM III puisse passer à l'étape suivante. En donnant aux parties l'occasion de contester que ces conditions aient été remplies, non seulement nous permettons que le déploiement de personnel supplémentaire prenne du retard, mais nous risquons de faire dérailler le processus de paix lui-même.

Par-dessus tout, il faut donner à UNAVEM III un mandat clair et les moyens nécessaires de le remplir. Conformément à l'appui qu'il n'a cessé de donner au processus de paix en Angola, le Portugal est prêt à participer pleinement à cette opération de maintien de la paix. Nous sommes disposés à envoyer des unités d'appui ainsi que des observateurs de police civile et militaire et à participer à la structure du commandement de la force. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer UNAVEM III par tous les moyens possibles.

Nous avons tous fait beaucoup de chemin avant de voir la paix arriver en Angola, mais nul n'en a fait davantage que le peuple de ce pays, qui mérite qu'on lui donne une chance de vivre une vie différente de celle d'un pays ravagé par la guerre. Le Conseil de sécurité a pris une mesure très importante en faveur de la paix en Angola. Que ce soit une mesure ferme et décisive!

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Portugal des paroles aimables qu'il a eues pour ma personne et celle de mon concitoyen, l'Ambassadeur Legwaila.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères du Lesotho, S. E. M. Molapo Qhobela. Je souhaite la bienvenue à Son Excellence et je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Qhobela** (Lesotho) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, qu'il me soit permis de féliciter très chaleureusement le Botswana de son accession à la présidence du Conseil de sécurité des Nations Unies pour le mois de février. Étant donné ses qualités de chef bien connues et éprouvées, ses talents de diplomate et sa vaste expérience, nous sommes tout à fait certains que l'Ambassadeur de votre pays dirigera les travaux du Conseil avec succès durant son mandat. Il peut donc compter sur le plein appui et l'entière coopération de ma délégation dans l'accomplissement de ses lourdes tâches internationales.

Le Président pour le mois dernier, S. E. M. Cárdenas, Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies, s'est acquitté de ses devoirs et responsabilités avec diligence et mérite donc nos éloges.

Le Royaume du Lesotho souscrit pleinement à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de la République du Malawi au nom du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Cependant, nous voudrions présenter quelques observations et opinions personnelles.

C'est un honneur pour moi, au nom du Gouvernement et du peuple du Lesotho, de saisir cette occasion pour entretenir le Conseil d'une question qui continue de préoccuper les pays de la sous-région de l'Afrique australe et le continent africain dans son ensemble. Elle nous préoccupe non seulement parce qu'elle menace les fondements mêmes de la démocratie, mais parce qu'elle affecte le principe fondamental du droit de l'humanité à la vie.

Lorsque, le 31 mai 1991, le Gouvernement angolais et l'UNITA ont signé l'Accord de Bicesse, au Portugal, le monde entier, et en particulier l'Afrique, a salué l'événement, qui pensait-on, était susceptible d'apporter au peuple angolais la paix, la réconciliation nationale et la démocratie auxquelles il aspirait depuis longtemps. Le peuple angolais, à son tour, a montré qu'il acceptait les objectifs de cet accord en participant avec enthousiasme et de façon ordonnée aux élections législatives et présidentielles des 29 et 30 septembre 1992, qui, de l'avis de la communauté internationale, ont été menées librement et honnêtement. Malheureusement, le refus de l'UNITA d'accepter le verdict électoral et le lancement simultané d'actions armées ont marqué un nouveau chapitre cruel dans l'histoire de ce pays.

Nous nous félicitons de la signature, le 20 novembre 1994, du Protocole de Lusaka, fruit de longues négociations qui ont abouti à l'accord de cessez-le-feu en Angola. Nous nous félicitons de cette évolution, et nous souhaitons qu'elle

inaugure une nouvelle ère de paix, de réconciliation nationale et de reconstruction en Angola, et qu'elle contribue également à la création du climat nécessaire au développement de toute la sous-région de l'Afrique australe.

Ma délégation souhaite rendre hommage au Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en Angola, M. Beye, pour la patience et l'habileté avec lesquelles il s'est acquitté de son mandat. Nous tenons également à rendre hommage au Président Chiluba de la République de Zambie pour le rôle qu'il a joué en facilitant et en accueillant les négociations qui ont abouti à la signature du Protocole de Lusaka.

Notre tâche ici, aujourd'hui, en tant qu'émissaires du Conseil des ministres de l'OUA, est de souligner la nécessité, pour l'ONU, d'appuyer et de consolider le processus de paix en Angola en déployant promptement la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) afin d'assurer la mise en oeuvre du processus de paix et d'agir en tant qu'élément de dissuasion contre toute violation éventuelle du cessez-le-feu susceptible d'entraîner une dégradation de la situation actuelle.

Déjà, certains États africains, tels que la Zambie et le Zimbabwe, se sont déclarés prêts à participer de façon importante à l'effort de maintien de la paix en fournissant des contingents au titre d'UNAVEM III. Nous avons appris que la République d'Afrique du Sud a offert une assistance au déminage sous l'égide des Nations Unies. En conséquence, nous voudrions lancer un appel afin que l'on fournisse à ces pays l'appui logistique nécessaire par l'intermédiaire d'UNAVEM III.

À ce stade, nous voudrions souligner la volonté du Gouvernement angolais de parvenir à un règlement pacifique et négocié et de se conformer à la lettre et à l'esprit du Protocole de Lusaka. Non seulement le Protocole de Lusaka a marqué le début d'une étape vitale sur la voie d'un règlement final du conflit interne en Angola, mais il a réaffirmé la conviction du Gouvernement angolais qu'il n'existe aucune solution militaire à la crise postélectorale dans ce pays. À cet égard, le Royaume du Lesotho rend hommage au Parlement angolais pour avoir adopté une loi d'amnistie pour les crimes commis contre les institutions de sécurité interne de l'État et les autres délits y relatifs commis dans le contexte du conflit militaire postélectoral.

La situation humanitaire en Angola est désespérée. Une grande partie de l'Angola a perdu de sa vitalité et porte la marque des profondes cicatrices de la guerre. L'Afrique australe, et l'Afrique en général, fait appel à la communauté

internationale pour qu'elle fournisse une aide humanitaire et un appui financier et technique à l'Angola afin que les soldats démobilisés, les personnes déplacées et les réfugiés puissent bénéficier d'une réinsertion sociale et que le programme national de reconstruction puisse être mis en oeuvre.

À cette étape, je voudrais parler du projet de résolution dont le Conseil est saisi. Nous estimons que la période est propice au déploiement d'UNAVEM III. Il serait regrettable de ne pas saisir cette occasion et de prolonger ainsi les souffrances du peuple angolais. Nous sommes aussi d'avis que nombre des conditions arrêtées dans le projet de résolution lient les mains du Secrétaire général et l'empêcheront de mettre efficacement en oeuvre le mandat d'UNAVEM III.

Pour terminer mes remarques, je tiens à réaffirmer la solidarité du Lesotho et de l'Afrique avec le peuple angolais au moment où ce dernier amorce son entrée dans le prochain millénaire en tant que citadelle de paix et de stabilité démocratique. Il faut espérer que cet organisme estimera dans sa sagesse qu'il est nécessaire de répondre rapidement à la demande qui lui a été adressée par l'Afrique afin que le peuple frère d'Angola puisse jouir de la paix dans les années qui viennent.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères du Lesotho des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Espagne. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Yáñez-Barnuevo** (Espagne) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, Monsieur le Président, de vous exprimer la satisfaction de la délégation espagnole de vous voir présider le Conseil pendant ce mois. Le fait que la présidence de cette réunion est assurée par un pays africain et un voisin de l'Angola est un symbole qui ne saurait nous échapper. Je suis certain que grâce à vos qualités de diplomate chevronné, vous saurez mener avec sagesse les travaux du Conseil à une issue fructueuse.

Nous souhaitons également féliciter l'Ambassadeur Cárdenas — et l'ensemble de la délégation argentine — de la façon efficace et compétente dont il s'est acquitté de ses responsabilités au Conseil pendant le mois de janvier.

L'Espagne qui, depuis qu'elle a été récemment membre du Conseil de sécurité, s'efforce avec les autres mem-

bres de contribuer concrètement au processus de paix en Angola, souhaite saisir cette occasion pour se joindre aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies pour saluer la création d'une nouvelle opération de maintien de la paix (UNAVEM III), qui élargit la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II).

La création d'UNAVEM III marque une nouvelle étape dans la présence des Nations Unies en Angola, qui sera, espérons-nous, l'étape finale d'un long processus élargi de paix. Cette étape décisive a été rendue possible par la signature le 20 novembre 1994 du Protocole de Lusaka entre le Gouvernement angolais et l'UNITA, à laquelle les Nations Unies ont apporté leur appui grâce aux efforts déployés par le représentant du Secrétaire général, M. Blondin Beye, les États observateurs et les États de la région.

Ma délégation salue le Ministre des relations extérieures de l'Angola, M. Venâncio de Moura, dont la présence parmi nous souligne la ferme volonté politique de son gouvernement d'honorer les engagements pris en vertu des «Acordos de Paz» et du Protocole de Lusaka et de renforcer ces derniers grâce à une importante présence des Nations Unies dans le pays tout au long de la période de mise en oeuvre.

La décision prise par le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine d'envoyer une délégation ministérielle à New York pour participer à ce débat témoigne du profond désir du continent africain de veiller à ce que les efforts entrepris par les parties angolaises en faveur de la réconciliation nationale s'accompagnent du ferme engagement de la communauté internationale. Il est satisfaisant de noter la présence ici d'un grand nombre de ministres des affaires étrangères et la profondeur du débat en cours, ce qui témoigne de l'important appui dont bénéficient la création d'UNAVEM III et le rapide déploiement de ses forces.

L'Espagne, que d'étroits liens d'amitié et de coopération unissent à l'Angola, se joint aux vœux et à l'appui concret qui ont été exprimés à ce dernier, et elle est certaine que le projet de résolution dont le Conseil est saisi sera adopté à l'unanimité.

Il convient de souligner l'importance que revêt un déploiement rapide d'UNAVEM III pour consolider les progrès réalisés dans le processus de paix et mettre en oeuvre le Protocole de Lusaka. Les dispositions du projet de résolution concernant le déploiement effectif des éléments d'UNAVEM III sont destinées, croyons-nous, à faire en sorte que ce déploiement s'effectue dans les meilleures

conditions possibles et avec l'appui et la coopération énergiques des parties. Le Secrétaire général sera certainement en mesure d'informer le Conseil que les conditions nécessaires à cette fin sont réunies.

Nous savons que la décision que le Conseil entend adopter aujourd'hui marque l'étape finale du processus de paix en Angola, qui pourrait cependant rencontrer quelques difficultés. Nous sommes convaincus que la volonté des parties et l'appui de la communauté internationale permettront de surmonter tous obstacles — qui, il faut l'espérer, se révéleront négligeables — à mesure que la réconciliation permettra d'écarter ce qui reste de ressentiment et de méfiance. La rencontre entre le Président de l'Angola et le Président de l'UNITA représente un pas important dans la bonne direction.

Les importants arrangements auxquels sont parvenus à ce jour le Gouvernement et l'UNITA — au nombre desquels il faut souligner la création sans heurt de la Commission conjointe à Luanda, les deux réunions qu'ont tenues les chefs d'état-major des forces armées angolaises et l'UNITA et les deux accords qu'ils ont conclus — sont de bon augure et devraient nous aider à mesurer la volonté des parties à honorer les engagements qu'elles ont pris respectivement en faveur de la paix tant attendue.

Comme le disait le poète espagnol Antonio Machado : «Voyageur, il n'y a pas de chemin, le chemin se fait sous tes pas; c'est en marchant que se trace le chemin». Les parties ont commencé à tracer ce chemin en signant le Protocole de Lusaka. La communauté internationale les accompagne et les encourage par le projet de résolution que le Conseil est sur le point d'adopter.

L'Espagne espère sincèrement que le peuple angolais, qui a enduré les conséquences dévastatrices d'une guerre civile sanglante, sera en mesure de jeter les premières fondations de la réconciliation et de la reconstruction du pays avec l'aide de la communauté internationale et des Nations Unies. L'Angola participe déjà au mouvement de démocratisation et de progrès qui prévaut dans toute l'Afrique australe et qui conduit vers un meilleur avenir.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Espagne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Biegman** (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil.

La présence parmi nous de nombreux visiteurs éminents — le Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), et pas moins de 11 ministres des affaires étrangères d'États africains — montre qu'il s'agit là d'une occasion mémorable. Plus de deux ans après l'échec de la première tentative faite par l'Organisation des Nations Unies pour instaurer la paix, les fusils se sont pratiquement tus et nous sommes à la veille d'une nouvelle opération de maintien de la paix, déployée sur une grande échelle. Après 34 ans de souffrances, après l'épreuve horrible de la lutte pour l'indépendance, suivie d'une guerre civile impitoyable, l'espoir renaît pour le peuple angolais.

Mon pays entretient depuis longtemps des relations avec l'Angola dans les domaines de la coopération aux fins du développement et de l'assistance humanitaire, et nous avons donc suivi avec un intérêt particulier la route longue et difficile que les deux parties ont parcourue pour arriver au Protocole de Lusaka. Nous avons été extrêmement satisfaits lorsque, le 20 novembre de l'année dernière, le Protocole a enfin été signé. Nous louons le rôle que le Secrétaire général, les trois États observateurs, la Zambie, pays hôte des négociations, ainsi que plusieurs autres États africains ont joué à cet égard. Et surtout, nous rendons hommage au Représentant spécial du Secrétaire général, Maître Beye, qui, outre son optimisme professionnel, semble être doté d'une patience et d'une persévérance infinies.

Plus important encore, le cessez-le-feu conclu peu après la signature du Protocole tient, contrairement aux accords et cessez-le-feu conclus auparavant en Angola, qui n'ont jamais duré. Le projet de résolution dont nous sommes saisis témoigne du fait que la communauté internationale a tiré les leçons des expériences précédentes et ne fait plus preuve de naïveté au sujet des bonnes intentions proclamées par les parties belligérantes. Ce projet contient de nombreuses conditions en ce qui concerne le déploiement et la poursuite des activités des diverses composantes de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), qui sont toutes liées à la nécessité pour les parties de faire preuve de bonne foi et de la volonté politique nécessaire pour respecter scrupuleusement les engagements qu'elles ont contractés. Le Gouvernement néerlandais prie par conséquent instamment les parties de ne pas permettre de nouveaux retards, mais d'adhérer strictement au calendrier prévu dans le Protocole de Lusaka.

D'autre part, pour éviter un vide dangereux, on ne saurait trop encourager le déploiement, en temps opportun, des forces de maintien de la paix — une fois que les conditions énumérées dans le rapport du Secrétaire général auront été remplies.

Afin de faciliter le processus de paix, une rencontre à brève échéance entre le Président dos Santos et M. Savimbi est, à notre avis, cruciale, et nous demandons aux deux dirigeants de faire tout leur possible pour que cette rencontre ait lieu le plus tôt possible.

Il va sans dire que mon gouvernement appuie de tout coeur la décision que le Conseil de sécurité s'apprête à prendre de créer UNAVEM III. Les observateurs militaires et de police des Pays-Bas ont servi dans UNAVEM II, même au cours des hostilités les plus brutales, et continueront de servir dans UNAVEM III. Nous souscrivons pleinement à l'importance qui est donnée dans le projet de résolution à la mise en place rapide d'un programme exhaustif de déminage en Angola. Parmi les activités dont UNAVEM III est censée s'acquitter, le déminage revêt la plus haute importance, car la présence continue de mines pourrait constituer un grave obstacle à l'application d'autres éléments des «Acordos de paz» et du Protocole de Lusaka.

En 1994, mon pays a versé une contribution de 10 millions de couronnes néerlandaises — soit près de 6 millions de dollars — au titre de l'assistance humanitaire au peuple angolais. Nous espérons sincèrement que, grâce aux efforts des deux parties angolaises et d'UNAVEM III, notre assistance et notre coopération futures ne se limiteront pas seulement aux secours d'urgence et à l'aide humanitaire, mais notre aide humanitaire à l'Angola se poursuivra en 1995.

Je voudrais enfin exprimer l'espoir que sur la voie de la paix et de la réconciliation nationale, toutes les parties seront guidées par l'expérience politique, la sagesse et, surtout, la générosité envers leurs anciens adversaires. UNAVEM III sera là pour aider mais, en fin de compte, c'est aux Angolais eux-mêmes qu'il incombe de réaliser notre rêve commun d'un Angola unifié, pacifique, démocratique et prospère, dans lequel un bon gouvernement, une démocratie multipartite, le partage du pouvoir et le respect des droits de l'homme prévaudront. Puisse la paix ne pas nous échapper une fois encore. Le peuple angolais mérite mieux — et beaucoup mieux — que cela.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant des Pays-Bas des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Secrétaire d'État aux affaires africaines de la République tunisienne, S. E. M. Sadok Fayala, à qui je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Fayala** (Tunisie) : Monsieur le Président, il m'est agréable de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, en vous souhaitant toute la réussite possible dans l'accomplissement de votre noble mission. Mes félicitations vont également à votre prédécesseur, l'Ambassadeur de la République argentine, pour l'excellent travail qu'il a réalisé au cours du mois écoulé.

Permettez-moi de vous dire, en premier lieu, tout l'intérêt que le Président Zine El Abidine Ben Ali, Président en exercice de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), porte au règlement définitif du conflit en Angola, et la détermination de l'OUA à ne ménager aucun effort, en coopération avec le Conseil de sécurité, pour la préservation et la consolidation de la paix dans ce pays et en Afrique en général.

Je voudrais saisir l'occasion qui m'est offerte en participant à ce débat de féliciter le Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, Maître Alioune Blondin Beye, les pays de la troïka des observateurs, en l'occurrence les États-Unis d'Amérique, la Fédération de Russie et le Portugal, ainsi que les pays de l'Afrique australe, et particulièrement la Zambie, pour les efforts louables qu'ils ont tous déployés en vue d'aider au règlement du conflit angolais.

La signature du Protocole de Lusaka et la proclamation du cessez-le-feu entre les deux parties marquent des étapes cruciales en vue de l'instauration d'une paix durable en Angola. L'Organisation des Nations Unies peut être considérée, et à juste titre, comme l'artisan du processus de paix en cours dans ce pays. Elle a parrainé de bout en bout ce processus et l'a entouré de toutes les conditions nécessaires pour assurer son succès. Ce qui a été accompli jusqu'à présent avec tous les efforts consentis par l'ONU, par l'OUA, par les membres de la troïka, ainsi que tous les pays de la sous-région, constitue, en fait, une garantie pour la poursuite de l'application du Protocole de Lusaka sur des bases solides.

En outre, la constitution d'une Commission conjointe, chargée de veiller à l'application des accords de paix, tient lieu, elle aussi, de garantie pour surmonter les difficultés qui peuvent entraver le règlement définitif du conflit angolais. Dans ce contexte, le lancement rapide de la nouvelle Mission des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) ne

manquerait pas d'accélérer l'application dudit Protocole, répondant ainsi aux attentes du Conseil de sécurité et de la communauté internationale tout entière.

Dans le même ordre d'idées, le contrôle et la vérification du dégagement des forces, la surveillance et le respect du cessez-le-feu, ainsi que la vérification du retrait, le casernement et la démobilisation des troupes sont autant de tâches que seules les Nations Unies peuvent assumer et qui revêtent un caractère d'urgence pour la progression du processus de paix.

Le peuple angolais attend du Conseil de sécurité qu'il continue de lui apporter son concours jusqu'au rétablissement de la paix dans son pays qui, 19 ans durant, a été déchiré par une guerre fratricide qui a causé d'énormes pertes et de grandes souffrances. Le Gouvernement de l'Angola ainsi que les dirigeants de l'UNITA ont manifesté, pendant et après la signature du Protocole de Lusaka, leur volonté de faire avancer le processus de paix.

Autres motifs de satisfaction, le respect du cessez-le-feu et l'engagement des parties à assurer la sécurité du personnel des Nations Unies. Ce sont là des conditions suffisantes à même de favoriser le lancement rapide d'UNAVEM III.

De même, la disposition du Président de la République d'Angola et du chef de l'UNITA de se rencontrer prochainement ainsi que l'offre présentée par le Gouvernement angolais d'apporter un appui logistique aux forces de l'UNAVEM ne peuvent que nous rassurer quant au lancement de l'opération des Nations Unies dans de très bonnes conditions.

La consolidation de la paix en Angola constitue aujourd'hui une priorité qui requiert la coopération de tous. La reconstruction du pays, le rapatriement des réfugiés, la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, le déminage et la réinsertion dans la vie sociale des soldats démobilisés représentent des défis majeurs qui appellent une assistance accrue de la part de la communauté internationale.

Nous nous félicitons des dispositions prises par le Secrétaire général concernant le programme d'assistance humanitaire que les Nations Unies, en coopération avec les organisations spécialisées, comptent mettre en oeuvre dans le contexte actuel du processus de paix. Le rôle d'UNAVEM III à cet égard est crucial pour ce qui est de faciliter l'acheminement de l'aide aux personnes nécessiteuses et de renforcer la coordination entre les différentes activités humanitaires.



Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine a, lors de sa soixante et unième session ordinaire, tenue à Addis-Abeba du 23 au 27 janvier 1995, réaffirmé son appui total au processus de paix en Angola, sur la base des accords de paix et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Soucieux d'assurer le succès de ce processus, le Conseil de l'OUA a décidé de dépêcher la délégation ministérielle africaine qui est présente ici aujourd'hui, pour demander au Conseil de sécurité d'autoriser l'établissement de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et le déploiement rapide des troupes.

La présence au Conseil de la délégation ministérielle est également l'occasion de réaffirmer la volonté de l'Organisation de l'unité africaine de poursuivre et de renforcer sa coopération avec l'ONU, en particulier dans le domaine de la diplomatie préventive, et ce à travers le mécanisme central de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits en Afrique.

Cette coopération s'est révélée très utile dans plusieurs situations, et le cas de l'Angola nous offre une nouvelle fois aujourd'hui l'opportunité d'assister à une opération fructueuse de maintien de la paix menée par les Nations Unies et à laquelle participeront des pays africains.

Nous formons l'espoir de voir le Conseil de sécurité adopter une résolution qui réponde aux attentes du peuple angolais et qui soit à même de consolider la paix dans la toute la région de l'Afrique australe et dans toute l'Afrique, pour qu'elle s'engage irréversiblement dans le processus de développement.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Secrétaire d'État aux affaires africaines de la République tunisienne des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Valle** (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, alors que ma délégation se félicite sincèrement de votre présence ici aujourd'hui, je voudrais féliciter l'Ambassadeur Legwaila de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février. Nous sommes certains que, sous sa direction sage et éclairée, les travaux du Conseil de sécurité ne manqueront pas d'être très positifs. Il peut compter sur le plein appui et l'entière coopération de la délégation brésilienne. Je voudrais aussi

saisir cette occasion pour remercier son prédécesseur, l'Ambassadeur Emilio Cárdenas, et ses très compétents collaborateurs pour la manière dont ils ont dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de janvier. Je tiens à redire que je suis extrêmement satisfait des importantes mesures qui ont été prises en faveur de la transparence, tendance que, nos sommes heureux de le constater, l'actuelle présidence se soucie de maintenir.

Une fois encore, nous avons le plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à S. E. M. Venâncio de Moura, Ministre des relations extérieures de l'Angola. Nous tenons à le remercier de la déclaration très complète qu'il vient de faire. Son évaluation de la situation dans son pays et son analyse des prochaines mesures à prendre dans les domaines politique, militaire, humanitaire et économique attestent de l'ampleur des tâches à accomplir dans la recherche d'une paix et d'une stabilité durables en Angola. Comme lors des déclarations précédentes qu'il a faites au Conseil de sécurité ces dernières années, ses paroles traduisent la volonté sans équivoque de son gouvernement d'oeuvrer avec la communauté internationale à la réalisation des objectifs de paix et de réconciliation nationale dans son pays.

Je tiens aussi à exprimer la reconnaissance de mon gouvernement au Président José Eduardo dos Santos pour son attachement indéfectible à la cause de la paix. Son leadership et sa sagesse politique ont été vitaux dans le processus qui a conduit à la signature des Accords de Bicesse et du Protocole de Lusaka.

Qu'il me soit permis aussi de dire que c'est un grand honneur pour nous de participer à cette importante réunion en présence de la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine conduite par S. E. l'Honorable E. C. I. Bwanali, Ministre des affaires étrangères du Malawi.

La présence de tant de dignitaires de pays africains témoigne du ferme appui et de la solidarité de l'Afrique à l'égard du Gouvernement et du peuple angolais, au moment où le Conseil est sur le point de prendre une décision importante au sujet des prochaines étapes du long processus de paix en Angola. La décision prise récemment à Addis-Abeba lors de la réunion du Conseil des ministres de l'OUA traduit bien la détermination de cette organisation de participer activement à l'étude des questions touchant à la paix et à la stabilité en Afrique.

Il est certain que l'Angola vit des moments historiques. Tout au long des diverses phases d'un conflit prolongé en Angola, nous avons fini par arriver à la veille d'une solution finale. Après tant d'années de conflit, les Angolais

peuvent enfin espérer vivre en paix et savourer le moment où leur pays se sera libéré de la guerre, de la peur et de l'insécurité.

Nous nous félicitons au plus haut point de la décision qui doit être prise aujourd'hui au sujet de la mise en place d'une nouvelle mission de maintien de la paix en Angola — UNAVEM III — destinée à aider les Angolais à rétablir la paix et à réaliser la réconciliation nationale sur la base des Accords de Bicesse et du Protocole de Lusaka signé récemment. Il s'agit là d'une mesure décisive prise par la communauté internationale dans sa quête d'une paix et d'une stabilité durables en Angola.

Le déploiement de 7 000 militaires — qui s'ajoutent aux 610 observateurs militaires et de polices — dont le mandat initial est de 18 mois, découle d'une décision qui constitue un tournant capital dans le processus de paix angolais. Les objectifs et le mandat d'UNAVEM III ne sont ni faciles ni simples. Ils sont liés à de futures activités dans les domaines politique, militaire, policier, humanitaire et électoral. Il vaut la peine de mentionner qu'il s'agit de la première opération nouvelle de maintien de la paix que l'ONU monte en Afrique depuis la conclusion heureuse du processus de paix au Mozambique et la transition pacifique survenue en Afrique du Sud.

En vertu du Protocole de Lusaka, les contingents de l'ONU sont appelés à accomplir un ensemble de tâches vitales. Celles-ci consistent à surveiller et vérifier les activités, à contrôler les zones de cantonnement, à veiller à ce que les éléments armés demeurent séparés au cours du processus de démobilisation et à recueillir les armes.

En cette phase du processus de paix, il ne faut perdre aucun instant dans le déploiement des unités d'infanterie d'UNAVEM III. Dans son rapport, le Secrétaire général affirme à juste titre, et le Conseil a eu la sagesse d'approuver sa position, que les unités d'infanterie de l'ONU devraient être déployées rapidement en Angola. Un pas dans la bonne direction a été fait lorsqu'a été autorisé l'envoi immédiat d'éléments de planification et de soutien nécessaires à la préparation d'un tel déploiement ainsi qu'au déploiement ultérieur d'éléments additionnels pour l'établissement des zones opérationnelles de cantonnement destinées aux forces de l'UNITA. Cela reflète l'appui clair donné au processus de paix par la communauté internationale et apporte une contribution tangible à la création des conditions nécessaires qui permettront aux unités d'infanterie d'être mieux en mesure de s'acquitter de leur mandat.

La dynamique engendrée par la signature du Protocole de Lusaka et par les initiatives qui ont abouti à la création d'une base de compréhension et de confiance mutuelles doit être maintenue. Heureusement, la communauté internationale a fait sa part en établissant une imposante opération de maintien de la paix et en lui conférant la souplesse nécessaire pour obtenir des résultats dans le cadre d'une échéance raisonnable, sans que soient imposées des conditions préalables exagérées ou un calendrier trop chargé.

Pour s'acquitter de la tâche complexe qui l'attend, l'Organisation peut tirer des enseignements et bénéficier de l'expérience acquise lors de l'opération fructueuse qui vient de s'achever au Mozambique. Cette opération montre clairement que, pour être efficaces, les opérations de maintien de la paix doivent être adéquatement dotées en personnel et en matériel et que tout délai non nécessaire dans leur déploiement doit être évité à tout prix.

Le Brésil a toujours été favorable à un règlement pacifique du conflit en Angola. Nos liens avec ce pays frère se caractérisent par de profondes racines historiques et culturelles. Conformément à une telle position, le Gouvernement brésilien est disposé à accepter une invitation pour apporter une contribution fondamentale au processus de paix angolais en ce moment critique. À l'heure actuelle, nous sommes en position de prendre les mesures internes nécessaires pour qu'un bataillon d'infanterie complet, une société d'ingénierie et deux unités médicales soient envoyés sans délai en Angola.

L'heure est à l'espoir et à l'optimisme. La paix en Angola constituera une autre réalisation très importante s'inscrivant dans le processus qui a été amorcé en Afrique du Sud et qui vient de s'achever au Mozambique, et nous nous attendons à ce que ce processus s'étende à d'autres pays du continent. Le moment est maintenant venu d'entreprendre la tâche de reconstruction du pays, afin que l'immense potentiel dont a été doté l'Angola puisse être exploité pour faire avancer la cause du développement et du bien-être de ce peuple courageux.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il a adressées à mon compatriote, l'Ambassadeur Legwaila.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires extérieures de la Namibie, S. E. M. Theo-Ben Gurirab. Je souhaite la bienvenue à M. Gurirab et l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Gurirab** (Namibie) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'on me permette d'abord, bien que cela soit un peu tardif, d'exprimer mes meilleurs vœux du nouvel an à tous et de faire partager mon rêve d'un monde vivant en paix totale et offrant la prospérité à tous. Voilà ce que devrait être notre souhait commun : que 1995, Année de la tolérance proclamée par l'ONU, suscite un changement positif dans les habitudes acquises et dans la façon dont nous avons agi jusqu'à maintenant.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de féliciter votre pays pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de février, mois pendant lequel, par une heureuse coïncidence, la question de l'Angola est débattue. Vous serez sans aucun doute appelé à jouer un rôle crucial dans la recherche d'une solution durable au conflit angolais. En tant que dirigeant de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Botswana est bien placé pour faire bénéficier les débats du Conseil de sa grande sagesse et de son excellence diplomatique. Nous, en Namibie, nourrissons des sentiments chaleureux envers vous personnellement, envers votre Ambassadeur auprès de l'ONU et envers votre grand pays, dont l'histoire et le destin sont si étroitement liés au sort de la Namibie elle-même. Vous pourrez toujours compter sur mon appui et sur la coopération de la délégation.

Je tiens également à féliciter votre prédécesseur, S. E. l'Ambassadeur Cárdenas, de l'Argentine, qui a présidé avec succès les délibérations du Conseil en janvier dernier.

Mes remerciements s'adressent aussi à l'infatigable et novateur Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, pour son travail acharné et, notamment, pour son excellent rapport (S/1995/97 et Add.1), qui offre une information utile sur la situation en Angola et des précisions sur le déploiement d'une troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III). Dans la même optique, j'aimerais féliciter mon frère et collègue, Maître Alioune Blondin Beye, Représentant spécial du Secrétaire général, pour la patience, la persévérance et les talents diplomatiques dont il a fait preuve pendant les longues négociations qui ont abouti au Protocole de Lusaka.

La signature du Protocole de Lusaka a représenté une importante victoire et une percée pour nous tous et particulièrement pour le peuple angolais, qui souhaite depuis si longtemps la paix et le retour à une vie normale.

Le Président Chiluba, de la Zambie, a joué un rôle de sage conseiller et de catalyseur en coulisses et a encouragé, amadoué et inspiré les négociateurs ainsi que les délégations

d'observateurs afin qu'ils transforment les revers et les frustrations qui se sont fait jour dans les négociations en défis à relever et en possibilités à exploiter, sur la base de l'édification graduelle du consensus qui a finalement donné les résultats espérés. Le Gouvernement et le peuple zambiens ont donné au Président Chiluba l'appui sans réserve dont il avait besoin pour accomplir cette noble tâche. Nous saluons le Président Chiluba pour le rôle crucial qu'il a joué et nous exprimons notre gratitude au peuple zambien pour sa générosité et son attachement à aider ses voisins angolais pour qu'ils mettent un terme à la tragédie humaine dans leur pays.

En tant que pays voisin de l'Angola, la Namibie porte directement un vif intérêt à la recherche d'une solution durable du conflit dans ce pays frère. Dans notre quête continue de paix en Angola, le Président de la République de Namibie, S. E. M. Sam Nujoma, accompagné de moi-même et d'autres ministres du Gouvernement, s'est rendu en Angola le 3 février 1995 aux fins de pourparlers avec S. E. le Président José Eduardo dos Santos et ses ministres. Nous avons quitté l'Angola réconfortés de savoir que le Gouvernement angolais s'intéresse à une paix durable dans ce pays. La Namibie envisage sérieusement d'apporter une contribution significative au processus de paix en Angola, y compris la mise en oeuvre d'UNAVEM III.

Nous avons fait des offres répétées de consultations similaires aux dirigeants de l'UNITA et nous avons invité M. Jonas Savimbi à se rendre en Namibie en vue de pourparlers. Aucun de nous dans la région n'a obtenu de résultats positifs à cet égard. Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler notre invitation à M. Savimbi afin qu'il vienne en Namibie et qu'il trouve un moyen de tourner la page et d'être en mesure de dialoguer avec d'autres dirigeants africains, dans l'intérêt de la paix, de la stabilité et de la coopération régionale.

L'Afrique a exprimé à maintes reprises sa reconnaissance aux membres du Conseil de sécurité et aux autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies, en particulier à la troïka — le Portugal, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique — pour le rôle essentiel qu'ils ont joué dans le conflit angolais. Ce conflit a été long et difficile, mais l'ONU n'a pas abandonné sa mission et n'a pas abandonné le peuple angolais à son propre sort. Au moment où le Conseil se lance dans la mission plus vaste de déploiement d'UNAVEM III, le Gouvernement namibien est d'avis que le Secrétaire général devrait se voir accorder toute la latitude et la souplesse nécessaires pour être en mesure de s'acquitter efficacement du mandat qui lui a été confié.

Cela signifie que l'ONU et, en particulier, le Conseil de sécurité devraient adopter des règles et des méthodes uniformes dans les situations de conflit et de rétablissement de la paix dont s'occupe l'Organisation. Le maintien de la paix au plan international et la gestion et le règlement des conflits régionaux sont des entreprises louables qui nécessitent une coordination efficace et un financement généreux de la part de la communauté internationale tout entière.

À sa soixante et unième session qui s'est tenue à Addis-Abeba, le Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), a décidé notamment qu'une délégation de haut niveau composée de plusieurs ministres africains des affaires étrangères, et de M. Salim Ahmed Salim, notre secrétaire général compétent et dévoué, prendrait part à ce débat important. Nous sommes ici pour nous joindre aux membres du Conseil de sécurité et au Secrétaire général afin d'accélérer le déploiement d'UNAVEM III en Angola de façon à éviter tout retard. Son déploiement servira à la fois de moyen de dissuasion effectif à l'encontre de violations éventuelles du cessez-le-feu, et de mesure concrète de confiance aux yeux du peuple angolais lui-même. Le Gouvernement angolais et l'UNITA se sont engagés à l'égard de la paix et de la réconciliation, en commençant par le cessez-le-feu qui, bien que satisfaisant jusqu'à présent, reste vulnérable aux menaces et aux violations réelles, qu'elles soient délibérées ou accidentelles.

Nous pouvons maintenant voir clairement la lumière au bout du tunnel. Il est grand temps que la coopération et la fraternité remplacent l'effusion de sang et l'hostilité en Angola.

La Namibie se félicite des réunions en cours entre les chefs d'état-major des Forces armées angolaises et l'UNITA, qu'elle considère comme étant des mesures positives. Ces réunions de haut niveau renforceront le cessez-le-feu avant et après le déploiement d'UNAVEM III et contribueront à l'instauration des mesures de confiance nécessaires. Dans ce contexte, les réunions face à face entre le Président dos Santos et M. Savimbi qui, nous l'espérons, auront lieu bientôt annonceront une nouvelle étape en Angola et renforceront encore la transition de la guerre à la paix.

Le projet de résolution dont le Conseil est saisi vise spécifiquement à autoriser la création et le prompt déploiement d'UNAVEM III en Angola conformément au Protocole de Lusaka, et c'est ce processus que la délégation ministérielle de l'OUA est venue appuyer ici. Dans ce contexte, je tiens à exprimer officiellement mes félicitations au président de la délégation ministérielle de l'OUA, le Ministre des affaires étrangères du Malawi, mon collègue et

frère l'honorable M. Bwanali, pour la manière avisée dont il dirige cette mission, et je tiens également à dire à mes autres collègues que notre collaboration au service de l'Afrique dans ce cas est un exemple que notre continent devrait suivre dans d'autres situations en Afrique. Il va sans dire que la Namibie partage également les préoccupations que le Ministre des affaires étrangères de l'Angola, mon cher ami et collègue M. Venâncio de Moura, a exprimées dans son importante déclaration. J'espère sincèrement et je compte bien que le Conseil fera preuve de sagesse collective et tiendra compte de ces préoccupations.

Le 15 juillet 1993, j'ai pris la parole au Conseil sur la question de l'Angola. J'ai imploré la communauté internationale de fournir une assistance massive à la reconstruction de l'Angola. Dans le rapport dont nous sommes saisis aujourd'hui, le Secrétaire général déclare que l'Angola est considéré comme étant le pays le plus infesté de mines terrestres au monde. On estime qu'il y a en Angola entre 9 et 15 millions de mines terrestres et d'engins explosifs qui ont été répandus dans tout le pays pendant plus de 30 années de guerre.

J'ai également fait remarquer alors que les rapports successifs du Secrétaire général ont fait état de destructions massives de villes, d'infrastructures économiques, de services publics, d'hôpitaux et d'écoles. Ce qui était vrai en 1993 l'est encore davantage après deux autres années de guerre.

Je lance de nouveau un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte une aide généreuse aux efforts de reconstruction de l'Angola. Les organisations non gouvernementales pourraient jouer un rôle important dans la fourniture d'une aide humanitaire au peuple angolais. En 1993, j'ai lancé un appel en faveur d'une conférence d'annonce de contributions pour la reconstruction de l'Angola. Je renouvelle aujourd'hui cet appel. À cet égard, je salue l'initiative du Département des affaires humanitaires du Secrétariat de l'ONU, qui a déjà lancé un appel au déminage — condition nécessaire à la réinstallation des populations déplacées et à la normalisation de leur existence.

Enfin, assurer le succès de la reconstruction de l'Angola sera le moyen le plus sûr et le plus certain d'assurer la paix et la réconciliation en Angola ainsi que d'accélérer la réalisation des objectifs d'intégration, de commerce, de reconstruction et de développement de la région que poursuit la Communauté de développement de l'Afrique australe.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de la Namibie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, S. E. M. Alfred Nzo, à qui je souhaite la bienvenue. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Nzo** (Afrique du Sud) (*interprétation de l'anglais*) : C'est un honneur pour moi que de participer à ce débat en ma qualité de représentant de l'Organisation de l'unité africaine. La question à l'examen étant une question africaine, il sied particulièrement que la présidence du Conseil soit assumée ce mois-ci par un État Membre africain, la République du Botswana.

D'emblée je tiens à me joindre à la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères du Malawi au nom de la délégation ministérielle de l'Organisation de l'unité africaine. Il convient de souligner qu'un règlement pacifique du conflit civil qui sévit en Angola est essentiel non seulement pour le peuple angolais mais également pour la stabilité politique et le développement économique de l'Afrique australe dans son ensemble.

Pour ces raisons, le Gouvernement sud-africain a salué la signature, le 20 novembre 1994, du Protocole de Lusaka par le Gouvernement angolais et l'UNITA. Le Gouvernement sud-africain a également pris note avec satisfaction des premiers pas qui ont été faits dans l'application de l'Accord ainsi que du fait que le cessez-le-feu est généralement respecté. Le Représentant spécial du Secrétaire général en Angola, M. Alioune Blondin Beye, a joué un rôle central dans le processus et mérite d'être loué pour le dévouement et la persévérance dont il fait preuve. Les États de la région ont joué un rôle important dans le processus — notamment la Zambie, qui a accueilli les longues négociations. Je tiens également à mentionner l'important rôle joué par les États observateurs — la triaie du Portugal, de la Fédération de Russie et des États-Unis d'Amérique.

Néanmoins, ce sont le Gouvernement angolais et l'UNITA qui méritent en particulier d'être félicités pour la conclusion d'un accord visant à mettre fin au conflit civil. Force est de reconnaître que la durabilité du processus de paix dépend de la volonté du peuple angolais lui-même. À cet égard, les perspectives d'une réunion entre le Président dos Santos et M. Savimbi sont encourageantes. Cette rencontre ne manquera certainement pas de renforcer encore le processus de paix.

D'après le Gouvernement sud-africain, le peuple angolais a besoin non seulement des encouragements mais aussi de l'appui concret des pays de la région et de la communauté internationale à cette étape historique de son histoire. À cet égard, un aspect essentiel de l'application du Protocole de Lusaka est le rôle que l'ONU peut jouer en Angola. Le Gouvernement sud-africain est convaincu qu'une présence effective des Nations Unies est nécessaire sur le terrain et qu'elle doit s'accompagner d'un mandat réaliste et adéquat. Il importe par conséquent qu'une telle force des Nations Unies soit créée et déployée sans délai.

Les membres du Conseil ne sont pas sans savoir que notre présence ici aujourd'hui fait suite à la réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) qui s'est tenue à Addis-Abeba du 23 au 27 janvier. Le Conseil des Ministres a demandé que le Conseil de sécurité décide aujourd'hui de la mise en place de la troisième Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III), et du prompt déploiement de ses forces. En tant que membre de la délégation de l'Organisation de l'unité africaine présente ici aujourd'hui, je tiens à souligner que mon gouvernement appuie cette position. Le processus de paix angolais est entré dans une phase cruciale; il faut le consolider et le renforcer de toute urgence. Seule une force élargie des Nations Unies dotée d'un mandat étendu sera à même d'apporter l'appui nécessaire à un processus qui reste fragile. Le Gouvernement sud-africain souscrit par conséquent aux recommandations contenues dans le dernier rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), notamment la disposition selon laquelle une nouvelle opération des Nations Unies, avec le mandat et les effectifs décrits dans le rapport, devrait prendre immédiatement la relève d'UNAVEM II. Nous sommes donc satisfaits que ces recommandations soient consignées dans le projet de résolution qui doit être adopté aujourd'hui.

Qu'il me soit permis de dire pour terminer que cette présence accrue des Nations Unies pourra compter sur l'appui concret du Gouvernement sud-africain, qui, en principe, reste prêt à jouer un rôle lorsqu'on le lui demandera.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Algérie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

**M. Lamamra** (Algérie) : Monsieur le Président, permettez-moi, pour commencer, de vous exprimer les félicitations chaleureuses de la délégation algérienne pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Vos qualités professionnelles et humaines sont les garants du succès des travaux du Conseil au moment où la communauté internationale s'apprête à enregistrer, dans la région australe du continent africain à laquelle votre pays, le Botswana, appartient, une nouvelle avancée significative de l'oeuvre de paix et de stabilité qu'ont successivement nourrie la Namibie, l'Afrique du Sud et le Mozambique, à la satisfaction générale.

Qu'il me soit permis d'exprimer ma plus vive reconnaissance à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Cárdenas, pour la manière efficace dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

La récente réunion du Conseil des ministres de l'Organisation de l'unité africaine a pleinement pris la mesure de la signification et de la portée du Protocole de Lusaka du 20 novembre 1994 ainsi que des perspectives prometteuses ainsi ouvertes à la restauration de la paix, de la stabilité et de la sécurité en Angola. En chargeant une délégation forte de plusieurs ministres des affaires étrangères et du Secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine de participer au présent débat, l'Afrique fait un pari collectif sur le succès du processus de réconciliation nationale en Angola et sur l'application rigoureuse du Protocole de Lusaka, avec l'aide précieuse des Nations Unies. Au demeurant, la conclusion même du Protocole de Lusaka a été le résultat d'efforts convergents, y compris de la part de l'ONU, à la faveur d'un mécanisme original de négociation animé par le Représentant spécial du Secrétaire général, Maître Alioune Blondin Beye, auquel il me plaît de rendre ici un hommage bien mérité.

Le Protocole de Lusaka, qui s'inscrit dans le prolongement des Accords de Bicesse de mai 1991, a capté la volonté du Gouvernement angolais et de l'UNITA de faire pleinement usage de moyens politiques pour mettre un terme à un conflit fratricide particulièrement dévastateur. En ce sens, il s'agit d'un développement majeur, qui marque un point de non-retour dans la marche du peuple angolais vers l'accomplissement d'un destin national qualitativement meilleur.

De fait, malgré la précarité de la situation et les difficultés objectives inhérentes au passage de la confrontation à la coopération en vue de la réconciliation nationale, les pas qui ont été faits par les deux parties et les étapes qui ont déjà été franchies ont sérieusement contribué à la

réunion des conditions de l'application systématique du Protocole de Lusaka, avec une présence des Nations Unies dont les ressources humaines et matérielles seront en rapport avec l'envergure des tâches qui en sont attendues.

Le cessez-le-feu est entré en vigueur le 22 novembre 1994 et, de l'avis des observateurs d'UNAVEM II, il est généralement effectif, et les violations qui ont pu être commises sont considérées comme négligeables. La Commission conjointe, mise sur pied en application du Protocole de Lusaka et présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général, a tenu plusieurs sessions et ses travaux se poursuivent de manière satisfaisante. La réunion des chefs d'état-major, tenue le 10 janvier 1995, a permis la prise d'importantes décisions visant à assurer le respect des dispositions d'ordre militaire du Protocole de Lusaka, en donnant notamment lieu à un début de désengagement des troupes des deux parties avec pour effet un apport à la consolidation du cessez-le-feu et à la réalisation d'un climat de confiance mutuelle. La rencontre attendue entre le Président dos Santos et M. Jonas Savimbi devrait pouvoir renforcer ce climat de confiance et donner une impulsion décisive au processus de paix.

La communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies se doivent, selon les termes utilisés par le Secrétaire général dans son dernier rapport, de relever le défi. L'Organisation des Nations Unies devra non seulement aider à l'application du Protocole de Lusaka pour accélérer le processus de paix mais aussi coordonner et faciliter les activités humanitaires liées à ce processus. La tâche est aussi urgente qu'essentielle. Il faudra en effet aider les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur du pays à retourner dans leurs foyers; il faudra aussi assurer la réinsertion dans la vie civile des soldats démobilisés et déminer des parties du territoire pour permettre aux personnes et aux marchandises de circuler sans risque et à l'économie de se redresser, ce qui constitue autant d'axes de travail également décisifs pour le renforcement de la paix et de la stabilité du pays.

Dans ses conclusions, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies indique très clairement que la situation en Angola est encourageante et que la dynamique de paix y est bien enclenchée. Sur cette base et pour consolider le processus, le Secrétaire général propose qu'une nouvelle opération des Nations Unies, UNAVEM III, prenne immédiatement la relève d'UNAVEM II, dont le mandat expire aujourd'hui même.

L'Algérie fait siennes ces conclusions, d'autant que, comme le souligne le Secrétaire général, les conditions posées par la résolution 966 (1994) du 8 décembre 1994

pour le lancement d'une nouvelle opération des Nations Unies en Angola, en particulier le respect du cessez-le-feu, sont dûment remplis. Le déploiement d'UNAVEM III devra se faire le plus rapidement possible, car tous retards

et conditions supplémentaires pourraient engendrer des obstacles indus devant la progression du processus de paix qui a besoin, pour se consolider davantage et prendre toutes les caractéristiques de l'irréversibilité, d'un message clair et d'un engagement ferme de la part de la communauté internationale.

**Le Président** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de l'Algérie des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Il reste plusieurs orateurs sur ma liste. En raison de l'heure tardive je vais maintenant, avec l'assentiment du Conseil, suspendre la séance jusqu'à 15 h 30.

*La séance est suspendue à 13 h 25.*